

Les essentiels du CdD du Pays de Grasse



*Une monnaie locale complémentaire
pour le territoire de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse ?*

Une Monnaie Locale Complémentaire pour le Territoire de la CAPG ?

Synthèse du rapport sur les MLC adopté par le Conseil de Développement de l'Agglomération du Pays de Grasse en date du 21 décembre 2017

Qu'est ce qui fait le succès d'une monnaie locale ?

Une MLC n'a de sens que :

- si elle poursuit un objectif clair et bien identifié
- si elle est portée par un collectif fort accompagné par un bénévolat très impliqué qui partage cet objectif et les valeurs sous-jacentes, ou si elle est portée par le secteur privé
- si elle permet un gain de pouvoir d'achat pour l'usager (par ex. 10 euros = 11 unités MLC)
- si elle est acceptée par les habitants du territoire (risque de non utilisation en cas de refus des valeurs qui sous-tendent la MLC).

Une MLC : élément de dynamisation du territoire ?

Trois enjeux :

- localiser les transactions sur un territoire, en privilégiant le circuit « court ». C'est-à-dire articuler les centres de production au plus près des espaces de dépenses (ex : maraîchage sur marchés locaux ; artisanat local...);
- générer du développement économique local et social à travers différentes formes d'engagement ou d'auto-organisation collective. C'est-à-dire dynamiser les échanges par le partage des valeurs mises en avant par l'objectif ciblé ayant créée la MLC ;
- orienter la consommation de manière à la rendre plus « responsable », c'est-à-dire plus respectueuse d'un développement durable et plus éthique (faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels dans et par l'échange).

Les MLC s'inscrivent dans une logique associative donc non lucrative.

Les MLC permettent de favoriser des objectifs et des politiques publiques sociales et solidaires.

Les MLC peuvent être un élément de promotion culturelle, par ex. dans le cadre de festivals.

Quel est le rôle des collectivités ?

Le porteur de projet ne peut pas être un institutionnel (puisque le but du législateur est faire participer la société civile à un projet). Toutefois, les collectivités peuvent soutenir et initier un programme dont elles partagent les objectifs et les valeurs. (Ex. du Cairn à Grenoble).

L'association porteuse peut s'appuyer sur ses propres fonds et sur ses bénévoles pour lancer le projet, et pour en assurer le suivi, lequel est peu coûteux à mettre en œuvre. Des partenariats privés, bancaires ... peuvent être recherchés.

Les risques :

Une MLC opère sur un nombre restreint d'acteurs et sur une masse monétaire faible. Les risques financiers sont peu élevés et sont d'autres natures :

- Risque d'essoufflement : quelle pérennisation au-delà du lancement ?
- Risque anecdotique : taille très réduite du marché ;
- Risque d'enfermement dans un militantisme étroit ;
- Risque d'épuisement : par manque de bénévoles.

Une MLC dans le contexte local Pays de Grasse ?

Si nouvelle monnaie locale est lancée en Pays de Grasse il semble nécessaire qu'elle fédère les actions en cours et les monnaies locales déjà en place au sens de la loi (par ex. cartes de consommation/réduction de produits ou de service de filières particulières).

Monnaie locale mode d'emploi

L'usage d'une MLC est fortement teinté de considérations politiques. Cependant, le législateur laisse ce nouvel espace de liberté à la société civile pour un bénéfice collectif.

L'utilité sociale d'une MLC ne doit pas se limiter à une approche purement économique et monétaire. Elle doit résulter d'un processus de délibération incluant l'ensemble des parties prenantes au dispositif afin de co-construire des critères d'évaluation partagés autour d'un objectif clair et défini.

A noter qu'une autorisation de délivrer une MLC doit être demandée auprès de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sauf dans le cas où la MLC n'est ni remboursable, ni fractionnable et ne donne lieu à aucun rendu de monnaie.

Le volet opérationnel :

Au niveau budgétaire :

Une MLC nécessite un fond de démarrage lors de son lancement (X unités de MLC sont produites, + le volet communication+ salaires...).

Une MLC nécessite ensuite un budget régulier de fonctionnement : moyens humains, soit en ETP salarié, soit par du bénévolat, frais divers (bancaires, assurances...).

Au niveau des ressources :

Plusieurs possibilités :

- Ressources propres, par exemple par cotisation des adhérents (se regroupant autour de l'objectif ciblé) ; dons, mécénats...;
- Ressources non marchandes du soutien public, qui peuvent être monétaires (subventions) ou non monétaires (accès à des locaux, à des services ou du matériel, affectation de salariés...);
- Ressources marchandes privées externes. Sponsor d'enseignes commerciales ; organisation d'évènements, journées de dialogue ou d'entre-aides, finance solidaire (style Planète Finance Attali, micro-crédits de Grameen bank etc...). À cet égard, l'exemple de Cagnes/Mer est significatif : Polygone Riviera reverse à la fédération des commerçants de Cagnes un montant défini du CA, dont une partie sert à faire vivre la MLC.

Une MLC papier ou numérique ?

Une MLC papier a un avantage en termes d'image, elle véhicule une valeur autre que la valeur faciale. La loi prévoit qu'en cas de falsification (ou de blanchiment...), c'est le porteur de la monnaie locale qui est responsable en justice. Les risques sont faibles.

Si le coût d'une MLC numérique est plus élevé qu'une MLC papier, elle a l'avantage d'une sécurité accrue et est porteuse de plus de modernité.

Une MLC : les effets de levier :

- Accroissement du pouvoir d'achat par l'abondement : taux de change majoré (ex : 11 Renoirs pour 1€) ou par offre de « coffrets » touristiques (l'Office de tourisme vend un package en MLC à dépenser dans des endroits labellisés) ou « enveloppes touristiques », etc...
- Toutefois, l'abondement n'est pas forcément nécessaire, il existe d'autres mécanismes. Ex : la non reconversion de la MLC, est une incitation à la dépense.

Annexe : Tableau extrait de « Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires ». Synthèse prospective réalisée par le laboratoire Triangle, UMR 5206 (Jérôme Blanc et Marie Fare) et commandée par la région Rhône-Alpes.

Forces, difficultés et enjeux de quatre grands modèles de dispositifs de MLC

| Modèle impulsé par les militants bénévoles | Modèle impulsé par les commerces | Modèle impulsé par les collectivités | Modèles impulsé par les entreprises |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources propres dominantes | Ressources propres dominantes | Ressources publiques dominantes | Ressources privées dominantes |
| Force du projet et de l'autonomie | Force de l'assise économique des créateurs de leur ancrage territorial | Force des ressources et des compétences territoriales des collectivités | Force de l'assise économique des créateurs et de leur capacité techniques et marketing |
| Risque de l'anecdotiques (taille très réduite) de l'enfermement (militant) de l'épuisement (bénévole), risque de frustration des utilisateurs et des prestataires du fait de la faible taille | Risque de l'enfermement (commercial), de la technicité, du déficit de sens | Risque de l'éloignement (faible participation du public), de la technicité et du déficit de sens | Risque de l'éloignement (faible participation du public), de la technicité et du déficit de sens |
| Enjeu : comment ouvrir à d'autres ressources en maintenant le projet politique ? | Enjeu : Comment ouvrir à des ressources publiques ; est-il possible d'introduire un sens politique dans le projet ? | Enjeu : Peut-on ouvrir à la participation après avoir créé le projet ? | Enjeux : Peut-on ouvrir à la participation après avoir créé le projet ? Est-il possible d'introduire un sens politique dans le projet ? |
| Horizon : atteindre la taille critique pour l'autonomie | Horizon : Pérenniser un dispositif au-delà d'un effet de communication ; ouvrir à une gouvernance citoyenne | Horizon : Permettre à la société civile de s'approprier le dispositif | Horizon : Pérenniser un dispositif au-delà d'un effet de communication |
| Lucioles (Ardèche) Heol (Brest)... | Renoir (Cagnes sur Mer) | Galléco (Rennes), Sonante (Hautes Pyrénées), Cairn (Grenoble)... | Tookets (ex : CA) |

Pour les LMC voir : <http://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net/category/editorial/>

Conception : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, imprimé par Sud Graphie, Février 2018.

Conseil de Développement

de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
57 avenue Pierre Séward - 06130 GRASSE
cdd@paysdegrasse.fr

